

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

11^{ème} Commission
N° CP-2017-7-11-1

Service instructeur

DEAA - service prospective et politique
européenne

Service consulté

**TASK-FORCE SUR L'IMPOSITION DES RETRAITES ALLEMANDES -
PROLONGATION DU PROJET**

Résumé : Il est proposé d'acter de la prolongation du projet « Task force sur l'imposition des retraites allemandes » du 31 mai au 31 décembre 2017 au plus tard. Ce changement de date de fin est dû au départ prématuré de l'un des animateurs de la « Task force » et est sans incidence financière.
Le rapport a obtenu un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme à l'occasion de sa réunion du 5 mai 2017.

Lors de la Commission permanente du 10 juin 2016 (délibération n°CP-2016-6-11-3), le Conseil départemental a accordé une subvention de 12 000 € à la Communauté de communes du Pays de Brisach (aujourd'hui Communauté de communes Pays Rhin Brisach) au titre de la prolongation de la « Task force sur l'imposition des retraites allemandes » pour une période d'un an, de juin 2016 à fin mai 2017.

Pour mémoire, cette « Task force » est composée de deux agents, embauchés par la Communauté de communes, représentant 1,5 ETP (1 ETP pour le Bas-Rhin, ½ ETP pour le Haut-Rhin). Ils sont chargés de renseigner les retraités percevant une pension allemande, et sollicités par le fisc allemand pour régler des arriérés d'impôts, générés par une modification de la loi allemande datant de 2005. De son lancement, en juin 2013, à la fin de l'année 2016, la « Task force retraites » a permis le traitement de près de 13 000 dossiers.

La convention fiscale franco-allemande a pu être modifiée en 2015 : désormais, les retraites allemandes versées à des bénéficiaires résidant en France sont uniquement imposables en France. Cependant, cette modification législative n'ayant pas d'effet rétroactif, le fisc allemand estime que le nombre de dossiers restant à traiter se situe entre 4 000 et 7 000.

L'agent qui traitait les dossiers haut-rhinois a quitté son poste fin mars. Cette situation fait apparaître un reliquat d'environ 20 000 € sur le budget global de l'opération, qui

pourraservir à prolonger le poste du chargé de mission restant, basé dans le Bas-Rhin, de 7 mois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard. Ce décalage interviendra à moyens constants.

Le chargé de mission partagera son temps de travail entre les deux départements alsaciens, afin d'assurer un service de qualité, au bénéfice de nos concitoyens concernés par cette modification de la réglementation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'acter de la prolongation du projet « Task force sur l'imposition des retraites allemandes » du 31 mai au 31 décembre 2017 au plus tard, sans modification quant à la subvention précédemment votée à hauteur de 12 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN